Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 1. Lausanne, le 1er Janvier 1874. XIXe Année.

SOMMAIRE. — **De l'alimentation des armées. — Société de cavalerie de la Suisse occidentale. — Société vaudoise de l'état-major, du génie et de l'artillerie. — La question des sous-officiers dans les armées étrangères. — Bibliographie.** *Termes, sujets et dialogues militaires,* par Mennsen. — **Nouvelles et chronique.**

La *Revue militaire suisse* continuera à paraître en 1874 aux mêmes prix et conditions que par le passé. Les personnes qui ne refuseront pas un des deux premiers numéros seront censées continuer l'abonnement pour l'année.

Conditions d'abonnement. Pour la Suisse : 1 an, 7 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. ; 3 mois, 2 fr. Pour la France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique : 1 an, 10 fr. ; 6 mois, 6 fr ; 3 mois, 3 fr. Pour les autres pays : 1 an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. ; 3 mois, 4 fr.

DE L'ALIMENTATION DES ARMÉES.

Le soldat a une vie fatigante. Il doit être capable d'efforts énergiques et soutenus ; il doit pouvoir supporter, en portant ses armes et son bagage, des marches longues et pénibles ; les circonstances ne permettent pas toujours de lui accorder un temps de repos suffisant.

Dans ces circonstances les déperditions du corps humain sont considérables et il est nécessaire de les remplacer par une alimentation abondante et convenable. Lorsque la nourriture est insuffisante, les forces diminuent, et cet affaiblissement du corps réagit nécessairement sur le moral des hommes. Il faut au soldat épuisé par la fatigue et les privations une énergie bien rare à rencontrer pour pouvoir lutter avec chance de succès contre des troupes fraîches. Cette énergie, les officiers peuvent et doivent la réclamer de leurs hommes dans une circonstance donnée, mais c'est une grave faute de s'être mis dans l'obligation d'y avoir recours.

D'autre part, on sait quelle complication dans l'administration et quelles entraves les colonnes de vivres apportent à la marche des armées. Il est donc nécessaire de se rendre un compte exact des conditions de l'alimentation afin de pouvoir en combiner les éléments de façon à composer une ration journalière qui sous le plus petit volume et le moindre poids possible fournisse une nourriture abondante, saine et fortifiante.

Les recherches de la science moderne ont démontré que le corps humain, comme tous les organismes, est composé essentiellement de 4 éléments, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le carbone. Les deux premiers éléments sont fournis surabondamment par l'air que nous respirons et par l'eau que nous buvons, les aliments doivent surtout fournir au corps l'azote et le carbone dont il a besoin.

Partant du principe que la nourriture doit remplacer les éléments